



Jambes, le 16 novembre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La Wallonie adopte un cadre pour la rénovation et la modernisation de ses crèches, garantissant ainsi leur pérennité

Le Parlement de Wallonie réuni en séance plénière a adopté, ce jeudi, le décret fixant un cadre pour la rénovation des crèches.

Sous l'impulsion de la Ministre de l'Infrastructure de la petite enfance, Valérie De Bue, la Wallonie se dote ainsi pour la première fois d'un cadre législatif permettant la rénovation des milieux d'accueil et la création d'un cadastre dynamique des crèches.

Ces textes permettront notamment aux infrastructures existantes, sur base de critères précis, de bénéficier de subventions importantes pour rénover leurs installations, déménager dans des bâtiments plus efficaces ou renforcer leur équipement de puériculture.

*“ L'objectif est de garantir aux enfants d'évoluer dans des bâtiments aux normes actuelles de sécurité, de salubrité et de confort ”* souligne la Ministre, Valérie De Bue. *“ Ainsi les travaux de sécurisation des milieux d'accueil sont priorités, il en va de même des travaux relatifs à la performance énergétique qui permettront de réduire au maximum les coûts d'utilisation du bâtiment qui abrite le milieu d'accueil. Ceci participera à l'équilibre financier du milieu d'accueil et permettra d'éviter des fermetures de lieux d'accueil ”*

En parallèle, la mise en place d'un cadastre dynamique fournira une vision actualisée des infrastructures de la petite enfance en Wallonie, permettant une priorisation judicieuse du subventionnement pour les projets de rénovation ou de déménagement des crèches.

*“Ce décret constitue, dans le cadre de mes compétences et après la création de plus de 3000 places, la dernière pièce du puzzle visant à mettre le secteur en ordre de marche pour lui permettre de répondre aux défis auxquels la Wallonie est confrontée notamment en termes de taux d'emploi des femmes, a fortiori si elles sont à la tête d'une famille monoparentale. Il me semblait essentiel que la Wallonie, dans sa sphère de compétences, prenne les mesures permettant de limiter au maximum les fermetures des places existantes”,* ajoute la Ministre de l'infrastructure de la petite enfance, Valérie De Bue.